

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

**Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion relative au centre de gestion financière
placé sous l'autorité du trésorier général des douanes
(opérations de la direction interrégionale des douanes – Grand Est)**

Les parties à la convention initiale de délégation de gestion,

La direction interrégionale de Grand-Est, représentée par son directeur Monsieur Denis MARTINEZ, ci
après désigné sous le terme de « délégrant »,

Et

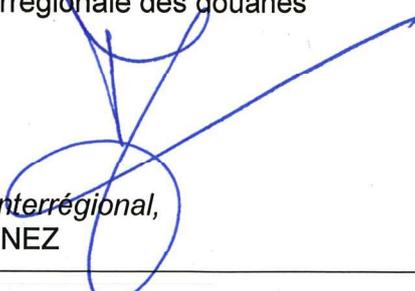
La trésorerie générale des douanes, représentée par sa trésorière, Madame Nadine MORELLE, désignée
sous le terme de « délégataire »,

Ont convenu d'apporter à cette convention les modifications suivantes :

Article 1^{er}

L'annexe à la convention initiale est remplacée par l'annexe au présent avenant.

Fait à Paris, le 05 juin 2024

<p>Le délégrant, Direction interrégionale des douanes Grand Est</p>  <p>Le directeur interrégional, Denis MARTINEZ</p>	<p>Le délégataire, Trésorerie générale des douanes</p>  <p>Le trésorier général des douanes, Nadine MORELLE</p>
--	---

Visa du préfet,



Joslane CHEVALIER

ANNEXE

UNITÉS OPÉRATIONNELLES

0302-CDI2-DI57

0302-DI57-DI57

0348-DP67-DR67

0362-MEFR-CDDI

0723-DR67-DR67